

cannondale

6 HEURES DE L'ANNEAU DU RHIN

6 JUIN 2026 - 16H/22H

RÈGLEMENT
PARTICULIER





RÈGLEMENT SPORTIF PRÉVISIONNEL

Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION & CONTACTS

ANNEAU DU RHIN SA, ci-après dénommé l'organisateur, organise une épreuve cycliste d'endurance de 6 heures dénommée « *Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin* ».

Contact organisation :

ANNEAU DU RHIN SA

68127 BILTZHEIM

Tel : 03.89.49.99.00 - Email : velo@anneau-du-rhin.com

Site : www.anneau-du-rhin.com

Les « *Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin* » consistent, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois le circuit dans sa configuration de 3621 mètres sur une durée totale de 6 heures. Les équipes engagées se relaient de manière qu'il n'y ait qu'un seul compétiteur en piste par équipe. Le départ sera donné le samedi 6 juin à 16h.

ARTICLE 2 - OBLIGATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement doit OBLIGATOIUREMENT ETRE LU ET ACCEPTE par l'ensemble des participants prenant le départ de l'épreuve.

Le présent règlement est disponible en téléchargement sur le site internet www.anneau-du-rhin.com et sera également consultable sur le lieu de l'épreuve.

La participation à une épreuve « *Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin* » est subordonnée à l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement par chaque compétiteur qui s'oblige à le respecter.

ARTICLE 3 - COMPÉTITEURS

3.1 - GÉNÉRALITÉS

Les *Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin* sont ouvertes aux personnes physiques âgées de plus de 13 ans le jour de l'épreuve, licenciées ou non d'organisations cyclistes, de nationalité française ou étrangère, en solo ou en équipe de 2, 4 ou 6 personnes (masculin-féminin-mixte), ci-après dénommés « compétiteurs ». Les vélos à assistance électrique sont acceptés et feront l'objet d'un classement spécifique.

L'épreuve solo est réservée aux personnes majeures ou dans leur 18^{ème} année.

3.2 - COMPÉTITEURS LICENCIÉS D'ORGANISATIONS CYCLISTES

Les compétiteurs licenciés d'organisations cyclistes doivent posséder une licence de l'année en cours comportant le "certificat médical" et permettant la pratique du cyclisme de compétition, délivrée par l'une des fédérations suivantes :

- La FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (FFC)
- L'UFOLEP
- La FSGT
- La FFTri

Les Licences FSGT et UFOLEP doivent, par ailleurs, comporter l'indication "cyclisme" ou "cyclosport". Ces fédérations affinitaires étant multisports, les garanties d'assurance et le certificat médical n'étant pas identiques selon les différents sports pratiqués.



3.3 – LICENCIÉS FFC DE NON-COMPETITION

Les licenciés FFC détenteurs des Licences "Access", "Service" ou "Encadrement" devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, daté de moins de 1 an le jour de la compétition si leur licence ne comprend pas le certificat médical ou l'attestation d'évaluation positive du module santé de la FFC.

3.4 - COMPÉTITEURS NON LICENCIÉS

Les compétiteurs non licenciés devront impérativement présenter :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition daté de moins de 1 an au moment de l'épreuve
ou
- une attestation d'évaluation positive du module santé de la FFC datée de moins de 4 mois (à partir du 7 février 2026)

3.5 – LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME (FFCT)

Les détenteurs d'une Licence délivrée par la FFCT seront assimilés à des non licenciés.

3.6 - COMPÉTITEURS ÉTRANGERS

Les compétiteurs étrangers, licenciés et non licenciés d'une organisation cycliste, devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition (daté de moins de 1 an) ou l'attestation d'évaluation positive du module santé de la FFC (datée de moins de 4 mois).

3.7 - COMPÉTITEURS MINEURS

Les concurrents mineurs sont autorisés à s'inscrire uniquement pour les courses en équipe. Une autorisation parentale (disponible sur le site internet) est indispensable, à présenter au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

4.1 - CAPITaine D'ÉQUIPE

Chaque équipe devra nommer un représentant appelé « capitaine d'équipe », qui sera l'interlocuteur unique de l'organisateur. Le capitaine d'équipe sera responsable de son équipe ainsi que des accompagnants (pas d'accès à la piste ou à la zone de relais) de son équipe.

4.2 - MODALITÉS D'INSCRIPTIONS - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Un coureur ne peut être engagé que dans une seule équipe.

Les inscriptions des équipes (compétiteurs et leur capitaine d'équipe) se font directement via le site internet de la billetterie.

Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au dimanche 31 mai 2026 à 23h55. À titre exceptionnel et sur seule décision de l'organisateur, les inscriptions sur place seront possibles, le jour de l'événement.

La personne qui s'inscrit n'est pas obligée de connaître les noms exacts de ses coéquipiers pour effectuer l'inscription de son équipe. Les noms des équipiers doivent être communiqués au plus tard lors des vérifications administratives.

Les inscriptions ne seront confirmées qu'une fois le dossier complet et validé par l'organisateur, et le paiement des droits d'engagement effectué. L'organisateur a toute compétence pour accepter ou refuser une inscription.

Suite à votre inscription, une confirmation récapitulant vos informations vous sera envoyée.

Le capitaine de l'équipe recevra par email le guide de participation du coureur qui devra ÊTRE LU ET RESPECTÉ par l'ensemble de l'équipe. Ce dernier sera disponible sur le site internet de l'événement.

Une semaine avant le début de l'épreuve, le capitaine d'équipe recevra aussi la convocation individuelle de son équipe comportant le numéro de course, les horaires, le plan du site...



4.3 - ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne peut être effectué.

A la suite des vérifications administratives ou d'un contrôle technique inopiné, tout coureur se voyant refuser le départ ou l'accès à la piste pour non-conformité de son vélo, de son équipement et/ou de ses papiers administratifs, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses droits d'engagement.

4.4 - MODIFICATIONS, ANNULATION OU RENVOI DE L'ÉPREUVE

Si le départ de l'épreuve ne peut avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, l'organisateur ne serait redevable envers les participants, que des montants des droits d'engagements versés.

Au cas où les dates de l'événement seraient modifiées, l'organisateur préviendrait immédiatement chaque coureur des nouvelles dates. Dès lors, les coureurs, faute de pouvoir participer auront au maximum huit (8) jours francs, pour demander par lettre recommandée, le remboursement de leurs droits d'engagement versés à l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la compétition sans que quiconque, compétiteurs, partenaires, prestataires, puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique défavorable, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toutes autres circonstances l'y obligeant, notamment celles mettant en danger la sécurité des compétiteurs.

Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

4.5 - PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Le paiement doit être fait via le site internet lors de l'inscription, par carte bancaire uniquement.

Au moment des vérifications administratives, le capitaine d'équipe remettra un chèque de caution ou empreinte de carte bancaire de 75 € à l'ordre de l'organisateur pour la remise de la puce servant au chronométrage. Cette caution ne sera encaissée qu'en cas de non-restitution de la puce de l'équipe à la fin de l'épreuve.

4.6 – TARIFS

L'ensemble des tarifs sont disponibles sur le site internet de la billetterie :

Equipe	Solo (1p)	Duo (2p)	Trio (3p)	Quattro (4p)	Sextet (6p)
Prix	45 €	70 €	135 €	170 €	250 €

4.7 – L'INSCRIPTION COMPREND

La participation aux 6h de l'Anneau du Rhin powered by Cannondale comprend :

- Une inscription en ligne simplifiée et un suivi informatisé
- Accès à l'espace ravitaillement (réservé aux compétiteurs)
- Assurance RC organisateur
- Accès au circuit de l'Anneau du Rhin :
 - Système de vidéosurveillance intégral du parcours
 - Accès aux commodités (douches, WC...)
 - Bornes électriques à disposition dans le paddock
 - 1 véhicule par équipe dans l'enceinte du paddock
- Encadrement, organisation et sécurité :
 - Encadrement de la course par l'équipe d'organisation
 - Juges arbitres
 - Encadrement médical par l'équipe de secours du circuit
- Système de chronométrage :
 - Fourniture d'une puce électronique par équipe



- 1 dossard et 1 plaque numéro par compétiteur
- Diffusion du classement en temps réel sur écrans
- Accès au classement par connexion wifi sur smartphone
- Classements sur le site internet après la course
- Accès au village exposant :
 - Démonstrations, initiations, animations, stands partenaires...
 - Stand de boissons & Food Trucks

ARTICLE 5 - ACCUEIL

Chaque capitaine d'équipe devra se présenter au centre d'accréditation où il recevra un kit de participation composé des éléments nécessaires à la participation de son équipe : dossards, plaque vélo, bracelets « concurrent », plan du site...

Les bracelets sont individuels et sont valables pour toute la durée de l'événement. L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès à un compétiteur dont le bracelet serait mal fixé.

Seul le capitaine de l'équipe pourra récupérer le kit de participation sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Il devra impérativement vérifier son contenu et signer un reçu. En aucun cas il ne pourra ensuite contester la non-présence de l'un des éléments contenus dans le kit de participation de son équipe.

ARTICLE 6 – ACCES AU PADDOCK, CAMPING ET PARKING

L'accès à l'enceinte du circuit de l'Anneau du Rhin est possible à partir du jour même à 13h. Le programme est indiqué sur le site internet et le programme complet transmis avant l'évènement.

6.1 – ACCÈS AU PADDOCK

Un seul véhicule par équipe est autorisé à accéder au paddock. Un parking situé à proximité immédiate est mis à disposition pour les autres véhicules.

Pendant la durée de l'épreuve (de 16h à 22h uniquement), l'accès au paddock s'effectuera exclusivement par un tunnel : celui-ci est strictement accessible aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,20 m et sans remorque.

L'espace disponible dans le paddock étant limité, une seule tonnelle de type barnum est autorisée par équipe. Le paddock est équipé de bornes électriques en accès libre. Les équipes devront prévoir un adaptateur P17 et multiprises si besoin.

L'affichage de publicités destinées à remercier les sponsors de l'équipe (banderoles, oriflammes, etc.) est autorisé. L'organisateur se réserve le droit de faire retirer tout support comportant des slogans, textes ou visuels contraires à l'éthique, jugés dangereux ou incompatibles avec le bon déroulement de l'événement (liste non exhaustive).

Toute fixation ne devra en aucun cas détériorer les infrastructures du circuit. En cas de dégradation, le capitaine de l'équipe sera tenu responsable des dommages occasionnés ainsi que des frais de remise en état.

Les vélos et le matériel des compétiteurs restent sous l'entièvre responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation.

6.2 – CAMPING

L'enceinte du circuit et du paddock sera accessible jusqu'à minuit au plus tard. Il sera toutefois possible de rester sur le parking visiteurs pour les personnes souhaitant demeurer sur place.

Le sol est exclusivement en bitume. Aucun accès à l'eau ni à l'électricité n'est disponible sur le parking visiteurs. Les sanitaires sont situés uniquement dans l'enceinte du paddock ; ils seront accessibles jusqu'à minuit, puis de nouveau à partir de 6h30 le lendemain.



ARTICLE 7 - LIEU ET ENVIRONNEMENT

Tout participant aux « Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin » s'engage à respecter le règlement intérieur du circuit de l'Anneau du Rhin qui précise l'ensemble des conditions d'utilisation du site. Tout manquement entraînera des pénalités allant jusqu'à l'exclusion de l'équipe de l'enceinte du circuit de l'Anneau du Rhin.

Le capitaine d'équipe est responsable des dégradations faites par ses coéquipiers et accompagnants et devra assumer les réparations ou remise en état le cas échéant.

RÈGLEMENT INTERIEUR :

Le compétiteur s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des détritus hors des poubelles, de laisser des déchets à son départ, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage.

Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés : le compétiteur est responsable du comportement de ses accompagnateurs. L'usage de drone est interdit. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Aucune personne ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Il est strictement interdit sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, d'aller volontairement hors de la piste. L'utilisation de contenants en verre est interdite sur la piste et dans la Pitlane.

L'Anneau du Rhin interdit toute activité commerciale : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de photos, de vidéos...

ARTICLE 8 – PRÉCOMMANDE ET VENTE DU MAILLOT

Un maillot officiel spécifique à l'épreuve « Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin » est proposé à la vente exclusivement en précommande via la plateforme d'inscription.

Le maillot est fabriqué à la commande. En conséquence, toute vente est ferme et définitive : aucun échange, aucun changement de taille et aucun remboursement ne seront possibles. Aucune personnalisation n'est proposée.

Le maillot devra être retiré sur place pendant l'événement, selon les modalités communiquées par l'organisateur. En cas de non-retrait, aucun envoi ultérieur ni remboursement ne pourront être exigés.

ARTICLE 9 - VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les capitaines d'équipe devront impérativement passer par le pôle « vérifications administratives » avant le départ de l'épreuve.

A la suite des vérifications administratives ou d'un contrôle technique inopiné, tout coureur se voyant refuser le départ ou l'accès à la piste pour non-conformité de son vélo, de son équipement et/ou de ses papiers administratifs, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses droits d'inscription.

9.1 - VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles se situeront dans un box du circuit de l'Anneau du Rhin :

- Chaque capitaine d'équipe devra présenter une pièce d'identité en cours de validité avec photo.
- Il devra présenter les pièces manquantes du dossier d'inscription de l'équipe (licences, certificats médicaux, autorisations parentales...). Les pièces manquantes seront précisées au capitaine de l'équipe sur sa convocation.
- Tous les capitaines d'équipe devront signer la feuille d'émargement des vérifications administratives.
- Le capitaine d'équipe remettra un chèque de caution ou empreinte de carte bancaire de 75 € à l'ordre de l'organisateur pour la remise de la puce servant au chronométrage. Cette caution ne sera encaissée qu'en cas de non-restitution de la puce de l'équipe à la fin de l'épreuve.
- Aucune équipe ne sera admise sur la piste sans avoir passé les vérifications administratives.

9.2 - VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Des « vérifications techniques » auront lieu sous forme de contrôles inopinés pendant l'épreuve. L'utilisation de matériel non autorisé ou qui ne répondrait pas aux spécifications techniques entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

Les concurrents pourront utiliser le matériel de leur choix parmi les vélos ci-dessous : Vélos de course route, VTT, VTC et vélos électriques. Une équipe peut utiliser plusieurs types de vélo, à l'exception des vélos électriques qui sont réservés à une catégorie en particulier. Un vélo peut être utilisé par 1 compétiteur ou être partagé entre plusieurs membres d'une même équipe.

Non autorisés :

Monocycles, tandems, vélos couchés, vélos contre la montre, vélos à pignon fixe, vélos pliants, handbike, ainsi que les roues à bâtons et les roues lenticulaires.

Sécurité des vélos : embouts de guidons et potences bouchées, absence de parties saillantes. Tout type de prolongateurs est interdit, qu'ils soient d'origine sur le vélo ou rajoutés.

9.3 – ÉQUIPEMENT DU CYCLISTE

Le port du casque (normes CE), homologué et avec la jugulaire attachée, est obligatoire lors de toute utilisation d'un vélo que ce soit en piste ou dans l'enceinte du circuit.

Le casque est attaché avant le passage de relais pour le relayeur entrant et ne peut être retiré qu'après avoir mis pied à terre pour le relayeur sortant. Un défaut de port du casque durant l'épreuve implique l'exclusion et une disqualification immédiate de l'équipe concernée.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien.

Les participants doivent obligatoirement porter des chaussures fermées (chaussures de cyclisme, baskets...). Les casques audios, écouteurs et casques à conduction osseuse sont strictement interdits tout au long de l'épreuve. Seules les oreillettes de communication sont tolérées, écoute musicale interdite.

9.4 – ÉCLAIRAGE

La course se finissant à 22h, il est possible que la course se termine dans la pénombre. La piste ne sera pas éclairée.

A partir de 21h30, l'éclairage du vélo sera donc obligatoire : un éclairage non clignotant à l'avant et un éclairage rouge non clignotant à l'arrière. Tout défaut ou dysfonctionnement de l'éclairage impose l'arrêt immédiat du compétiteur afin de procéder à la réparation avant de reprendre la course.

ARTICLE 10 - LA COURSE

10.1 - BRIEFING OBLIGATOIRE

Dans le but d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et de maximiser la sécurité sur la piste, un briefing obligatoire pour tous les capitaines d'équipe aura lieu au circuit avant le départ. L'heure et le lieu du briefing seront indiquées sur le programme. Chaque capitaine aura l'obligation de signer la feuille d'émargement du briefing. Les équipes dont le capitaine n'aurait pas signé la feuille d'émargement du briefing ne seront pas autorisées à prendre de départ de la course.

10.2 - DOSSARDS, PLAQUES ET CHRONOMÉTRAGE

La plaque numéro fournie devra obligatoirement être installée sur chaque vélo de l'équipe avant son entrée en piste et ne devra être modifiée en aucun cas. La plaque avant devra être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité et conservés dans leur configuration originale.

Le dossard doit être porté dans le dos, fixé sur le côté droit, par chacun des membres de l'équipe et bien visible.



Les arbitres ont le droit d'arrêter un compétiteur dont le dossard et/ou la plaque numéro seraient mal fixés. Les compétiteurs devront porter en permanence leur dossard. Chaque participant devra prévoir 4 épingle à nourrice pour fixer correctement son dossard.

Pour être efficace, la puce de chronométrage doit être maintenue à la cheville droite du coureur et sur la partie externe de la cheville. Veillez à bien passer et à ne pas enlever votre puce avant le passage sur la boucle de chronométrage.

Le port de la puce pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité des participants.

10.3 - PARCOURS

Seuls les compétiteurs inscrits et portant les éléments d'identification obligatoires (dossards, plaque vélo, bracelet compétiteur...) sont habilités à pénétrer sur la piste.

Aucun engin motorisé autre que ceux de l'organisation, du circuit ou des secours n'est autorisé à être sur la piste pendant et en dehors de l'épreuve. Il est interdit de suivre un compétiteur sur la piste lorsqu'il entame son relai, de quelque manière que ce soit (vélo, scooter, à pied...).

Les liaisons radio, téléphoniques ou satellitaires sont autorisées sur la piste (talkies, oreillettes, téléphones cellulaires & satellite...).

10.4 - PROCÉDURE DE DÉPART ET HORAIRES DE COURSE

Lors du départ, les solos seront en première ligne, les équipes partiront en peloton.

L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée.

10.5 - RAVITAILLEMENT DES COMPÉTITEURS

Un box ravitaillement mis en place par l'organisation sera disponible pendant toute la durée de la course, uniquement accessible aux compétiteurs. Il est interdit de ravitailler un autre compétiteur en piste.

Les accompagnants ou le public ne pourront prétendre à être servis au box ravitaillement.

10.6 - DÉPANNAGES

L'assistance extérieure est formellement interdite sur la piste.

L'assistance technique devra être effectuée dans le paddock, à l'emplacement de l'équipe.

En cas d'incident mécanique ou de crevaison sur la piste, le compétiteur peut se dépanner lui-même ou se faire aider par un autre compétiteur.

10.7 - INCIDENTS DE COURSE – CHUTES

Pour tout incident mécanique ou crevaison intervenant sur la piste : le compétiteur devra terminer le tour commencé dans le sens de la course avant de pouvoir rejoindre le paddock.

Pour tout incident mécanique ou crevaison, le compétiteur devra impérativement se placer en dehors de la piste, sur la gauche dans les voies de dégagement. Dans le cas d'un incident dans la chicane, le compétiteur devra évacuer la piste.

En cas de casse matériel importante ou blessure sérieuse, le véhicule d'intervention du circuit interviendra pour rapatrier le vélo endommagé vers la pitlane. Le blessé sera pris en charge par l'équipe médicale du circuit de l'Anneau du Rhin.

Après la chute d'un compétiteur pouvant nécessiter l'intervention de l'équipe médicale, le médecin ou l'organisateur peut interdire au compétiteur de reprendre la piste pour des raisons de sécurité.



10.8 - ABANDON D'UN COMPÉTITEUR

En cas d'abandon de l'un des compétiteurs sur la piste ou de blessure sérieuse, la voiture de l'organisation du circuit rapatriera la puce du compétiteur. Ce n'est qu'à ce moment que le compétiteur suivant sera autorisé à reprendre la piste.

10.9 - RELAIS & FIN DE COURSE

Le relais se fait uniquement dans la pitlane et seuls les relayeurs y sont autorisés. Aucune aide (accompagnant ou coureur qui ne prend pas la relais) n'est autorisée. En cas de non-respect de ces règles, l'équipe se verra sanctionnée par une pénalité.

La stratégie de course et la gestion des relais sont libres. Attention à ne pas retirer la puce avant d'atteindre le relayeur de votre équipe.

La vitesse dans les stands sera contrôlée automatiquement par l'organisation. Pour garantir la sécurité des compétiteurs, chacun doit respecter dans les stands la vitesse de 20 km/h maximum autorisée sous peine de sanctions.

Le top « fin de la course » sera donné exactement 6 heures après le début de la course. L'équipe victorieuse sera celle ayant parcourus le plus de tours de circuit et dont le compétiteur en piste franchira la boucle de chronométrage en premier.

Un compétiteur ayant entamé un tour au moment du top de fin devra le finir. Il sera comptabilisé s'il est terminé avant 6h10 de course. Il est interdit à quiconque d'accompagner le dernier relayeur lors du dernier tour.

Un véhicule de l'organisation partira derrière le dernier compétiteur afin de s'assurer qu'il ne reste aucun compétiteur sur le circuit. Une fois la ligne d'arrivée franchie, les compétiteurs seront invités à suivre les instructions de l'organisateur et quitter la piste rapidement.

10.10 - PÉNALITÉS ET CONTRÔLES

Des contrôles inopinés auront lieu durant la course afin d'assurer la régularité et la sécurité de celle- ci. En cas de tricherie, des pénalités seront attribuées pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Les arbitres sont habilités à pénaliser les actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées et ce, jusqu'à la validation officielle des classements qui aura lieu au maximum 30 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur. Ils sont aussi présents pour s'assurer du bon esprit sportif de chacun.

Les pénalités seront les suivantes :

- Avertissement (1^{er} niveau) : Le compétiteur n'a retiré aucun avantage mais son comportement n'est pas conforme au règlement La pénalité de 1^{er} niveau est un avertissement. Le deuxième avertissement entraîne une sanction de 2^{ème} niveau.
 - 2 minutes de pénalité (2^{ème} niveau) :
 - Non-respect des emplacements réservés aux sponsors ou aux partenaires officiels sur les dossards ou plaques de cadre
 - Excès de vitesse sur la pitlane
 - 2^{ème} pénalité de niveau 1
 - 1 tour de pénalité (3^{ème} niveau) :
 - Non-respect du parcours ou des limites du circuit
 - Remonter la pitlane à vélo en sens inverse
 - Aide extérieure sur le circuit
 - Disqualification (4^{ème} niveau) :
 - Circulation en sens inverse du circuit

- Jets de déchets (papiers, chambre à air et autres objets) sur le parcours ou dans l'enceinte du circuit en dehors des zones techniques prévues à cet effet
- Comportement dangereux constaté vis-à-vis des autres compétiteurs
- Non port du casque avec la jugulaire attachée lors d'utilisation du vélo

Une équipe qui se verrait disqualifiée aura l'obligation de quitter l'enceinte du circuit. Les bracelets des coureurs et accompagnants seront immédiatement retirés. La puce de chronométrage devra être rendue dans les plus brefs délais au bureau des arbitres.

Autres cas et informations complémentaires :

- Les comportements jugés antisportifs pourront aussi être pénalisés en fonction du degré de risque que leur initiateur pourrait faire subir aux autres coureurs
- Les pénalités s'adressent à l'ensemble de l'équipe et seront notifiées au capitaine d'équipe par les arbitres et seront affichées à côté du classement de chaque équipe
- L'usage de produits prohibés ou dopants est strictement interdit. La consommation d'alcool est sujette à la réglementation en vigueur sur la voie publique et pourra faire l'objet de contrôles.

10.11 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites par le capitaine d'équipe auprès du Président du Jury des arbitres. Le collège règle le différend immédiatement en se réunissant sur place, la décision sera notifiée par écrit et remise au capitaine d'équipe.

ARTICLE 11 - SÉCURITE

Un dispositif de secours est mis en place dans l'enceinte du circuit. Il sera animé par une équipe de secouristes. Le système de vidéosurveillance du circuit sera également utilisé.

Il est donc possible qu'un ou plusieurs véhicules de sécurité circulent sur la piste. Les concurrents devront impérativement adopter un comportement permettant de les laisser passer dans les meilleurs délais. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 12 - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

12.1 - CLASSEMENTS

Un classement scratch et un classement par catégorie (Solo, Duo, Trio, Quattro, Sextet), fondés sur le plus grand nombre de tours parcourus, seront établis.

Un classement sera diffusé à la fin de la course afin que chaque compétiteur puisse en avoir connaissance. En cas d'interruption de la course, le classement sera établi à partir des pointages effectués jusqu'à la dernière heure entière de course précédant la décision.

12.2 - CATÉGORIES

Les catégories sont les suivantes :

- « SOLO » : 1 compétiteur, Homme ou Femme
- « SOLO VAE » : 1 compétiteur, Homme ou Femme avec Vélo à Assistance Electrique
- « DUO » : 2 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte
- « DUO VAE » : 2 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte avec Vélo à Assistance Electrique
- « TRIO » : 3 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte
- « TRIO VAE » : 3 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte avec Vélo à Assistance Electrique
- « QUATTRO » : 4 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte
- « QUATTRO VAE » : 4 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte avec Vélo à Assistance Electrique
- « SEXTET » : 6 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte
- « SEXTET VAE » : 6 compétiteurs, Homme, Femme ou Mixte avec Vélo à Assistance Electrique



L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste des catégories pour les adapter à la population des compétiteurs engagés.

ARTICLE 13 - VIDÉOSURVEILLANCE ET DROIT À L'IMAGE

Le site de la course est placé sous vidéosurveillance. Chaque participant (compétiteur, accompagnant, intervenant... liste non exhaustive), du fait de sa présence à l'évènement, autorise expressément l'organisateur, à titre gratuit, à reproduire, à utiliser ou diffuser ses images captées pendant toute la durée de l'évènement, sur tous types de support (photographies, fichiers images, logos, plans, scénographies, vidéos, télévision, cinéma, plaquettes commerciales, affiches, prospectus, internet, panneaux publicitaires... liste non exhaustive) en France métropolitaine et à l'étranger, pour une durée illimitée à compter de la date de l'édition au cours de laquelle ont été prises les images.

Chaque compétiteur déclare également accepter que ses coordonnées figurent sur un fichier informatique de l'entreprise (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). Il peut cependant modifier les informations le concernant sur demande.

ARTICLE 14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET MARQUES

« Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin » est une marque protégée, son utilisation sans autorisation préalable est interdite.

ARTICLE 15 - RESPONSABILITÉS, VOLS ET DÉGRADATIONS

L'organisateur est responsable de l'organisation des « Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin ». Sa responsabilité civile est limitée à la couverture dont elle bénéficie par les polices d'assurance souscrites.

Chaque compétiteur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il apporte pour les besoins de l'épreuve. Les compétiteurs renoncent à exercer tout recours contre l'organisateur ou le circuit de l'Anneau du Rhin en cas de vol ou dégradation, survenu pendant toute la durée de l'évènement.

ARTICLE 16 - ASSURANCES

L'organisateur souscrit des polices d'assurance pour les risques suivants :

- Responsabilité civile en tant qu'organisateur
- Responsabilité civile à l'égard des personnes bénévoles qui participent à l'évènement

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance individuelle accident pour les compétiteurs non licenciés ou assimilés, cette assurance est incluse dans les frais d'inscription. Les compétiteurs licenciés bénéficient d'une assurance individuelle accident via leur Fédération.

Pour toutes garanties complémentaires, l'organisateur invite les compétiteurs à se rapprocher de leur assureur. Il est recommandé de vérifier sa couverture assurance « accidents » avant sa participation.

ARTICLE 17 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement qui commandent une solution en urgence et d'y apporter toutes modifications nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires.



PROVISIONAL SPORTING REGULATIONS

Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin

ARTICLE 1 – PRESENTATION & CONTACT DETAILS

ANNEAU DU RHIN SA, hereinafter referred to as the organizer, organizes a 6-hour endurance cycling event called the “Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin”.

Contact organization:

ANNEAU DU RHIN SA

68127 BILTZHEIM

Tel: 03.89.49.99.00 - Email: velo@anneau-du-rhin.com

Website: www.anneau-du-rhin.com

The “Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin” consists, for each team, of completing the greatest possible number of laps of the circuit in its 3,621-meter configuration over a total duration of 6 hours. The entered teams take turns so that only one competitor per team is on the track at any given time. The start will be given on Saturday, June 6 at 4:00 p.m.

ARTICLE 2 - OBLIGATION TO COMPLY WITH THE REGULATIONS

These regulations MUST BE READ AND ACCEPTED by all participants starting the event.

These regulations are available for download on the website www.anneau-du-rhin.com and will also be available for consultation at the event venue.

Participation in a “Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin” event is subject to the full and unconditional acceptance of these regulations by each competitor, who undertakes to comply with them.

ARTICLE 3 - COMPETITORS

3.1 - GENERAL INFORMATION

The Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin are open to individuals aged over 13 years on the day of the event, whether licensed or not by cycling organizations, of French or foreign nationality, competing solo or in teams of 2, 4, or 6 people (male–female–mixed), hereinafter referred to as “competitors.” Electric-assisted bicycles are accepted and will be subject to a specific classification.

The solo event is reserved for adults or individuals in their 18th year.

3.2 - COMPETITORS LICENSED BY CYCLING ORGANIZATIONS

Competitors licensed by cycling organizations must hold a current-year license including the “medical certificate” and allowing the practice of competitive cycling, issued by one of the following federations:

- La FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (FFC)
- L'UFOLEP
- La FSGT
- La FFTri

FSGT and UFOLEP licenses must also include the indication “cycling” or “cyclosport.” As these affiliated federations are multisport organizations, insurance coverage and medical certificates are not identical depending on the different sports practiced.

3.3 – FFC NON-COMPETITION LICENSE HOLDERS

FFC license holders with “Access,” “Service,” or “Supervision” licenses must present a medical certificate stating no contraindication to the practice of competitive cycling, dated less than one year on the day of the



competition, if their license does not include the medical certificate or the certificate of positive evaluation of the FFC health module.

3.4 - NON-LICENSED COMPETITORS

Non-licensed competitors must imperatively present:

- a medical certificate stating no contraindication to the practice of competitive cycling, dated less than one year at the time of the event
or
- a certificate of positive evaluation of the FFC health module dated less than four months (from February 7 2026)

3.5 – LICENSE HOLDERS OF FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME (FFCT)

Holders of a license issued by the FFCT will be considered as non-licensed competitors.

3.6 - FOREIGN COMPETITORS

Foreign competitors, whether licensed or not by a cycling organization, must present a medical certificate stating no contraindication to the practice of competitive cycling (dated less than one year) or a certificate of positive evaluation of the FFC health module (dated less than four months).

3.7 - MINOR COMPETITORS

Minor competitors are authorized to register only for team races. A parental authorization (available on the website) is mandatory and must be presented at the latest during the administrative checks.

ARTICLE 4 - REGISTRATIONS

4.1 - TEAM CAPTAIN

Each team must appoint a representative called the “team captain,” who will be the sole contact person with the organizer. The team captain will be responsible for their team as well as for the team’s accompanying persons (no access to the track or relay zone).

4.2 - REGISTRATION PROCEDURES – GENERAL PROVISIONS

A rider may only be entered in one team.

Team registrations (competitors and their team captain) are carried out directly via the online ticketing website.

Online registrations will be open until Sunday, May 31, 2026 at 11:55 p.m. Exceptionally, and solely at the organizer’s discretion, on-site registrations may be possible on the day of the event.

The person registering is not required to know the exact names of their teammates in order to register their team. Teammates’ names must be provided at the latest during the administrative checks.

Registrations will only be confirmed once the complete file has been received and validated by the organizer, and once the entry fee has been paid. The organizer has full authority to accept or refuse a registration.

Following your registration, a confirmation summarizing your information will be sent to you.

The team captain will receive by email the rider participation guide, which MUST BE READ AND COMPLIED WITH by the entire team. This guide will be available on the event website.

One week before the start of the event, the team captain will also receive the individual summons for their team, including the race number, schedules, site map, etc.

4.3 - CANCELLATION AND REFUND

All registrations are final; no refunds can be issued.



Following administrative checks or an unannounced technical inspection, any rider who is refused the start or access to the track due to non-compliance of their bicycle, equipment, and/or administrative documents shall not be entitled to any refund of their entry fees.

4.4 - MODIFICATIONS, CANCELLATION, OR POSTPONEMENT OF THE EVENT

If the start of the event cannot take place, for any reason whatsoever, the organizer shall only be liable to participants for the amount of the entry fees paid.

In the event that the dates of the event are modified, the organizer will immediately inform each rider of the new dates. In such a case, riders who are unable to participate will have a maximum of eight (8) clear days to request, by registered letter, a refund of their entry fees paid to the organizer.

The organizer reserves the right to modify the start or finish times, to cancel or neutralize the competition without any competitors, partners, or service providers being entitled to any compensation or refund, in the event of force majeure, natural disaster, unfavorable weather conditions, health issues (e.g., pandemic), or any other circumstances requiring such action, in particular those endangering the safety of the competitors.

In all cases, participants shall not be entitled to any compensation.

4.5 - PAYMENT OF REGISTRATION FEES

Payment must be made via the website at the time of registration, by credit card only.

At the time of the administrative checks, the team captain will provide a security deposit check or a credit card imprint of €75 payable to the organizer for the issuance of the timing chip. This deposit will only be cashed in the event of non-return of the team's chip at the end of the event.

4.6 – TARIFS

All fees are available on the ticketing website:

Team	Solo (1p)	Duo (2p)	Trio (3p)	Quattro (4p)	Sextet (6p)
Price	45 €	70 €	135 €	170 €	250 €

4.7 – REGISTRATION INCLUDES

Participation in the 6h de l'Anneau du Rhin powered by Cannondale includes:

- Simplified online registration and computerized tracking
- Access to the refreshment area (reserved for competitors)
- Organizer's civil liability insurance
- Access to the Anneau du Rhin circuit:
 - Full video surveillance system of the course
 - Access to facilities (showers, restrooms, etc.)
 - Electrical outlets available in the paddock
 - One vehicle per team allowed in the paddock
- Supervision, organization, and safety:
 - Race supervision by the organizing team
 - Race officials
 - Medical supervision by the circuit's emergency team
- Timing system:
 - Provision of one electronic timing chip per team
 - One race bib and one number plate per competitor
 - Live broadcasting of rankings on screens
 - Access to rankings via Wi-Fi connection on smartphones
 - Rankings published on the website after the race
- Access to the exhibitor village:



- Demonstrations, initiations, entertainment, partner booths, etc.
- Drinks stand & food trucks

ARTICLE 5 - WELCOME

Each team captain must report to the accreditation center, where they will receive a participation kit consisting of the items necessary for their team's participation: race bibs, bike number plate, "competitor" wristbands, site map, etc.

Wristbands are individual and valid for the entire duration of the event. The organizer reserves the right to deny access to any competitor whose wristband is incorrectly fastened.

Only the team captain may collect the participation kit upon presentation of a valid photo ID. They must verify its contents and sign a receipt. Under no circumstances may they subsequently contest the absence of any of the items included in their team's participation kit.

ARTICLE 6 – ACCESS TO THE PADDOCK, CAMPING, AND PARKING

Access to the Anneau du Rhin circuit premises is possible from 1:00 p.m. on the day of the event. The schedule is indicated on the website, and the full program will be sent prior to the event.

6.1 – PADDOCK ACCESS

Only one vehicle per team is authorized to access the paddock. A parking area located in the immediate vicinity is available for other vehicles.

During the event (from 4:00 p.m. to 10:00 p.m. only), access to the paddock will be exclusively via a tunnel; this tunnel is strictly accessible only to vehicles under 2.20 meters in height and without trailers.

As space in the paddock is limited, only one gazebo-type tent is authorized per team. The paddock is equipped with freely accessible electrical terminals. Teams must provide a P17 adapter and power strips if needed.

The display of advertising intended to thank team sponsors (banners, flags, etc.) is permitted. The organizer reserves the right to remove any support displaying slogans, texts, or visuals that are contrary to ethics, deemed dangerous, or incompatible with the proper running of the event (non-exhaustive list).

Any fixtures must under no circumstances damage the circuit infrastructure. In the event of damage, the team captain will be held responsible for the damage caused as well as the costs of restoration.

Bicycles and competitors' equipment remain under the sole responsibility of their owners. The organizer cannot be held liable in the event of theft or damage.

6.2 – CAMPING

The circuit and paddock area will be accessible until midnight at the latest. However, it will be possible to remain in the visitor parking area for those wishing to stay on site.

The ground surface is exclusively asphalt. There is no access to water or electricity in the visitor parking area. Restrooms are located only within the paddock area; they will be accessible until midnight, then again from 6:30 a.m. the following day.

ARTICLE 7 - VENUE AND ENVIRONMENT

Any participant in the "Cannondale 6h de l'Anneau du Rhin" undertakes to comply with the internal regulations of the Anneau du Rhin circuit, which specify all conditions for use of the site. Any breach will result in penalties up to and including exclusion of the team from the Anneau du Rhin circuit premises.

The team captain is responsible for any damage caused by their teammates and accompanying persons and must assume the costs of repairs or restoration where applicable.



INTERNAL REGULATIONS:

The competitor undertakes, on their own behalf as well as on behalf of their accompanying persons, children, and animals, to respect the private property where they are welcomed as a guest: it is strictly forbidden to throw litter outside trash bins, to leave waste upon departure, to urinate outside the restrooms, and to cause any kind of damage or soiling whatsoever. It is forbidden for anyone to cross or walk along the edges of the track on foot or to cross boundaries protected by fencing.

Dogs must be kept on a leash and children must be supervised; the competitor is responsible for the behavior of their accompanying persons. The use of drones is prohibited. Any breach of these regulations will be punished by fines, track bans, or exclusion from the site.

No person may enter the track without having received authorization. It is strictly forbidden on the track to make U-turns, ride in the opposite direction, reverse, or deliberately leave the track. The use of glass containers is prohibited on the track and in the pit lane.

The Anneau du Rhin prohibits any commercial activity: sale of drinks, catering services, clothing, photos, videos, etc.

ARTICLE 8 – JERSEY PRE-ORDER AND SALES

An official jersey specific to the event “Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin” is offered for sale exclusively by pre-order via the registration platform.

The jersey is made to order. Consequently, all sales are final: no exchanges, no size changes, and no refunds will be possible. No personalization is offered.

The jersey must be collected on site during the event, according to the conditions communicated by the organizer. In the event of non-collection, no subsequent shipping or refund may be claimed..

ARTICLE 9 - ADMINISTRATIVE AND TECHNICAL CHECKS

All team captains must imperatively go through the “administrative checks” area before the start of the event.

Following administrative checks or an unannounced technical inspection, any rider who is refused the start or access to the track due to non-compliance of their bicycle, equipment, and/or administrative documents shall not be entitled to any refund of their registration fees.

9.1 - ADMINISTRATIVE CHECKS

These will take place in a garage of the Anneau du Rhin circuit:

- Each team captain must present a valid photo ID.
- They must present any missing documents from the team's registration file (licenses, medical certificates, parental authorizations, etc.). Missing documents will be specified to the team captain on their summons.
- All team captains must sign the administrative check attendance sheet.
- The team captain will provide a security deposit check or a credit card imprint of €75 payable to the organizer for the issuance of the timing chip. This deposit will only be cashed in the event of non-return of the team's chip at the end of the event.
- No team will be admitted onto the track without having completed the administrative checks.

9.2 - TECHNICAL CHECKS

“Technical checks” will take place in the form of unannounced inspections during the event. The use of unauthorized equipment or equipment that does not meet the technical specifications will result in the immediate disqualification of the team.

Competitors may use equipment of their choice from among the following bicycles: road racing bikes, mountain bikes (MTB), hybrid bikes (VTC), and electric bicycles. A team may use several types of bicycles, with



the exception of electric bicycles, which are reserved for a specific category. A bicycle may be used by one competitor or shared among several members of the same team.

Not authorized:

Unicycles, tandems, recumbent bicycles, time trial bikes, fixed-gear bikes, folding bikes, handbikes, as well as spoke wheels and disc wheels.

Bicycle safety: handlebar ends and stems must be plugged, with no protruding parts. Any type of aero bars/extensions is prohibited, whether originally fitted to the bicycle or added.

9.3 – CYCLIST EQUIPMENT

Wearing a helmet (CE standards), approved and with the chin strap fastened, is mandatory whenever a bicycle is used, whether on the track or within the circuit premises.

The helmet must be fastened before the relay handover for the incoming rider and may only be removed after dismounting for the outgoing rider. Failure to wear a helmet during the event will result in the exclusion and immediate disqualification of the team concerned.

Competitors are solely responsible for ensuring that the equipment they use complies with current standards and for its maintenance.

Participants must wear closed footwear (cycling shoes, sneakers, etc.).

Audio headsets, earphones, and bone-conduction headphones are strictly prohibited throughout the event. Only communication earpieces are tolerated; listening to music is prohibited.

9.4 – LIGHTING

As the race ends at 10:00 p.m., it is possible that the event will finish in low-light conditions. The track will not be lit.

From 9:30 p.m., bicycle lighting will therefore be mandatory: a steady (non-flashing) front light and a steady red rear light. Any defect or malfunction of the lighting requires the immediate stop of the competitor in order to carry out repairs before resuming the race.

ARTICLE 10 - THE RACE

10.1 - MANDATORY BRIEFING

In order to ensure the smooth running of the event and to maximize safety on the track, a mandatory briefing for all team captains will take place at the circuit before the start. The time and location of the briefing will be indicated in the program. Each captain will be required to sign the briefing attendance sheet. Teams whose captain has not signed the briefing attendance sheet will not be authorized to start the race.

10.2 - RACE BIBS, NUMBER PLATES, AND TIMING

The number plate provided must be installed on each team bicycle before entering the track and must not be modified under any circumstances. The front plate must be fixed in such a way as to ensure good visibility and must be kept in its original configuration.

The race bib must be worn on the back, fixed on the right side, by each team member and must be clearly visible.

Officials are entitled to stop a competitor whose bib and/or number plate is incorrectly attached. Competitors must wear their bib at all times. Each participant must bring four safety pins to correctly attach their bib.

For effective timing, the timing chip must be worn on the runner's right ankle, on the outer side of the ankle. Be sure to pass over the timing loop and not to remove your chip before doing so.

Wearing the chip throughout the entire timed event and returning it is the responsibility of the participants.



10.3 - COURSE

Only registered competitors wearing the mandatory identification elements (race bibs, bike number plate, competitor wristband, etc.) are authorized to enter the track.

No motorized vehicle other than those of the organization, the circuit, or emergency services is authorized to be on the track during or outside the event. It is forbidden to follow a competitor on the track when they start their relay, in any manner whatsoever (bicycle, scooter, on foot, etc.).

Radio, telephone, or satellite communications are authorized on the track (walkie-talkies, earpieces, mobile phones, satellite phones, etc.).

10.4 - START PROCEDURE AND RACE TIMES

At the start, solo competitors will line up on the front row, and teams will start in a peloton.

The organizer reserves the right, depending on particular circumstances, especially weather conditions, to delay the start time and/or possibly bring forward the finish time.

10.5 - COMPETITOR REFRESHMENTS

A refreshment box set up by the organization will be available throughout the entire race and will be accessible only to competitors. It is forbidden to provide refreshments to another competitor on the track.

Accompanying persons or the public may not claim to be served at the refreshment box.

10.6 - ASSISTANCE

External assistance is strictly prohibited on the track.

Technical assistance must be carried out in the paddock, at the team's designated area.

In the event of a mechanical incident or puncture on the track, the competitor may repair it themselves or be assisted by another competitor.

10.7 - RACE INCIDENTS & FALLS

For any mechanical incident or puncture occurring on the track, the competitor must complete the lap already started in the direction of the race before being allowed to return to the paddock.

For any mechanical incident or puncture, the competitor must imperatively position themselves off the track, on the left, in the runoff areas. In the event of an incident in the chicane, the competitor must evacuate the track.

In the event of major equipment failure or serious injury, the circuit intervention vehicle will retrieve the damaged bicycle and bring it to the pit lane. The injured person will be taken care of by the medical team of the Anneau du Rhin circuit.

After a competitor's fall requiring medical intervention, the doctor or the organizer may prohibit the competitor from returning to the track for safety reasons.

10.8 - WITHDRAWAL OF A COMPETITOR

In the event of withdrawal of a competitor on the track or serious injury, the circuit organization vehicle will retrieve the competitor's timing chip. Only then will the next competitor be authorized to return to the track.

10.9 - RELAYS & END OF THE RACE

Relays take place exclusively in the pit lane, and only relay riders are authorized there. No assistance (accompanying person or rider not taking the relay) is allowed. Failure to comply with these rules will result in a penalty for the team.

Race strategy and relay management are free. Be careful not to remove the chip before reaching your team's relay rider.



Speed in the pits will be automatically monitored by the organization. To ensure competitor safety, everyone must respect the maximum authorized pit speed of 20 km/h, under penalty of sanctions.

The “end of race” signal will be given exactly 6 hours after the start of the race. The winning team will be the one that has completed the greatest number of laps and whose competitor on the track crosses the timing loop first.

A competitor who has started a lap at the moment the end-of-race signal is given must complete it. It will be counted if it is completed before 6 hours and 10 minutes of racing. It is forbidden for anyone to accompany the final relay rider during the final lap.

An organization vehicle will follow behind the last competitor to ensure that no competitor remains on the circuit. Once the finish line is crossed, competitors will be invited to follow the organizer's instructions and leave the track promptly.

10.10 - PENALTIES AND CONTROLS

Unannounced checks will take place during the race to ensure regularity and safety. In the event of cheating, penalties may be imposed up to and including disqualification.

Officials are authorized to penalize acts of cheating and thus to modify the rankings according to the penalties imposed, up until the official validation of the results, which will take place no later than 30 minutes after the arrival of the last competitor. They are also present to ensure good sportsmanship.

Penalties are as follows:

- Warning (Level 1): The competitor has gained no advantage, but their behavior does not comply with the regulations. The Level 1 penalty is a warning. A second warning results in a Level 2 sanction.
- 2-minute penalty (Level 2):
 - Failure to respect sponsor or official partner placements on bibs or frame plates
 - Failure to respect the starting order
 - Speeding in the pit lane
 - Second Level 1 penalty
- 1-lap penalty (Level 3) :
 - Failure to respect the course or circuit limits
 - Riding up the pit lane in the wrong direction
 - External assistance on the circuit
- Disqualification (Level 4) :
 - Riding in the wrong direction on the circuit
 - Throwing waste (papers, inner tubes, and other objects) on the course or within the circuit grounds outside designated technical areas
 - Dangerous behavior toward other competitors
 - Failure to wear a helmet with the chin strap fastened when using a bicycle

A disqualified team will be required to leave the circuit premises. Competitor and accompanying person wristbands will be immediately removed. The timing chip must be returned as soon as possible to the officials' office.

Other cases and additional information:

- Behavior deemed unsportsmanlike may also be penalized depending on the level of risk imposed on other riders
- Penalties apply to the entire team and will be notified to the team captain by the officials and displayed next to each team's ranking



- The use of prohibited or doping substances is strictly forbidden. Alcohol consumption is subject to the regulations in force on public roads and may be subject to checks.

10.11 - COMPLAINTS

Complaints must be submitted by the team captain to the President of the Officials' Jury. The panel will settle the dispute immediately by meeting on site; the decision will be notified in writing and handed to the team captain.

ARTICLE 11 - SAFETY

A rescue system is in place within the circuit premises and will be operated by a team of first responders. The circuit's video surveillance system will also be used.

It is therefore possible that one or more safety vehicles may circulate on the track. Competitors must imperatively adopt behavior allowing them to pass as quickly as possible. Any failure to comply with this obligation may result in penalties.

ARTICLE 12 - RANKINGS AND AWARDS

12.1 - RANKINGS

An overall ranking and category rankings (Solo, Duo, Trio, Quattro, Sextet), based on the greatest number of laps completed, will be established.

A ranking will be published at the end of the race so that each competitor may be informed. In the event of a race interruption, the ranking will be established based on the times recorded up to the last full hour of racing preceding the decision.

12.2 - CATEGORIES

The categories are as follows:

- « SOLO » : 1 competitor, male or female
- « SOLO VAE » : 1 competitor, male, female, or mixed, with an electric-assisted bicycle
- « DUO » : 2 competitors, male, female, or mixed
- « DUO VAE » : 2 competitors, male, female, or mixed, with an electric-assisted bicycle
- « TRIO » : 3 competitors, male, female, or mixed
- « TRIO VAE » : 3 competitors, male, female, or mixed, with an electric-assisted bicycle
- « QUATTRO » : 4 competitors, male, female, or mixed
- « QUATTRO VAE » : 4 competitors, male, female, or mixed, with an electric-assisted bicycle
- « SEXTET » : 6 competitors, male, female, or mixed
- « SEXTET VAE » : 6 competitors, male, female, or mixed, with an electric-assisted bicycle

The organizer reserves the right to modify the list of categories to adapt them to the population of registered competitors.

ARTICLE 13 - VIDEO SURVEILLANCE AND IMAGE RIGHTS

The race site is under video surveillance. Each participant (competitor, accompanying person, service provider, etc. – non-exhaustive list), by virtue of their presence at the event, expressly authorizes the organizer, free of charge, to reproduce, use, or distribute images captured during the entire duration of the event, on all types of media (photographs, image files, logos, layouts, scenography, videos, television, cinema, commercial brochures, posters, flyers, internet, advertising boards, etc. – non-exhaustive list), in mainland France and abroad, for an unlimited period starting from the date of the edition during which the images were taken.

Each competitor also declares that they accept that their contact details may appear in a company database (Law No. 78-17 of January 6, 1978). They may, however, modify the information concerning them upon request.



ARTICLE 14 - INTELLECTUAL PROPERTY AND TRADEMARKS

“Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin” is a protected trademark; its use without prior authorization is prohibited.

ARTICLE 15 - LIABILITY, THEFT, AND DAMAGE

The organizer is responsible for organizing the “Cannondale 6h de l’Anneau du Rhin.” Its civil liability is limited to the coverage provided by the insurance policies it has taken out.

Each competitor is entirely responsible for all equipment they bring for the purposes of the event. Competitors waive any right of recourse against the organizer or the Anneau du Rhin circuit in the event of theft or damage occurring throughout the duration of the event.

ARTICLE 16 - INSURANCE

The organizer has taken out insurance policies covering the following risks:

- Civil liability as the organizer
- Civil liability with regard to volunteers participating in the event

The organizer has taken out an individual accident insurance policy for non-licensed or equivalent competitors; this insurance is included in the registration fees. Licensed competitors benefit from individual accident insurance through their Federation.

For any additional coverage, the organizer invites competitors to contact their own insurer. It is recommended to check one's “accident” insurance coverage prior to participation.

ARTICLE 17 - AMENDMENT OF THE REGULATIONS

The organizer reserves the right to rule on all cases not provided for in these regulations that require an urgent solution and to make any necessary modifications, which shall become immediately enforceable



RÈGLEMENT PARTICULIER

Challenge des 6 heures

ARTICLE 1 – OBJET DU CHALLENGE

Le Challenge des 6 Heures a pour objectif de récompenser les participants et équipes ayant réalisé le plus grand nombre de kilomètres cumulés sur l'ensemble des épreuves de 6 heures faisant partie du challenge.

Ce challenge met en avant l'endurance, la régularité, la fidélité aux événements et l'esprit collectif.

ARTICLE 2 – ÉPREUVES CONVERNEES

Le Challenge des 6 Heures regroupe les épreuves suivantes :

- Les 6 Heures de l'Anneau du Rhin
- Les 6 Heures de Chènevières
- Les 6 Heures de Chambley

Seules les performances réalisées lors de ces trois événements sont prises en compte pour le classement général du challenge.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE CLASSEMENT

Le classement du Challenge des 6 Heures est établi sur la base :

- Du nombre total de kilomètres parcourus,
- Additionnés sur l'ensemble des trois épreuves.

Les kilomètres pris en compte correspondent aux distances officiellement validées par l'organisation de chaque épreuve (système de chronométrage ou de comptage officiel). En cas d'égalité au nombre total de kilomètres, le classement sera départagé :

1. Le meilleur total de kilomètres réalisés lors de la dernière épreuve du challenge,
2. Puis, si nécessaire, par la décision de l'organisation.

ARTICLE 4 – CATÉGORIES

Le Challenge des 6 Heures comporte les catégories suivantes :

- Solos
 - Homme
 - Femme

- Duos
 - Hommes
 - Femmes
 - Mixtes
- Trio
 - Hommes
 - Femmes
 - Mixtes

Une équipe est considérée comme mixte lorsqu'elle comporte au minimum un tiers (1/3) de femmes dans l'effectif engagé sur chaque épreuve du challenge.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DES EQUIPE ET STABILITE

Afin de garantir l'équité sportive du challenge, les règles suivantes s'appliquent :

- Solos et Duos
 - Les participants doivent conserver strictement la même composition sur l'ensemble des trois épreuves
 - Tout changement de participant entraîne l'exclusion du Challenge des 6heures
- Équipes (3 coureurs et plus)
 - Les équipes doivent conserver au minimum 66 % des coéquipiers initiaux sur l'ensemble des épreuves
 - Le calcul est effectué sur la base de l'effectif engagé lors de la première épreuve disputée
 - En cas de non-respect de ce seuil, l'équipe sera exclue du classement du challenge, tout en restant classée normalement sur chaque épreuve individuelle

ARTICLE 6 – INSCRIPTION AU CHALLENGE

L'inscription au Challenge des 6 Heures est :

- Automatique pour tout participant ou toute équipe inscrit(e) aux trois épreuves,
- Sous réserve du respect des conditions définies dans le présent règlement.

Aucune inscription spécifique supplémentaire n'est requise, sauf mention contraire communiquée par l'organisation.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

- Un classement général par catégorie sera établi à l'issue de la dernière épreuve du challenge.
- La nature et les modalités des récompenses seront communiquées ultérieurement par l'organisation.
- Une soirée de récompenses, organisée par l'association Team NxNcy, sera organisée en fin d'année afin de procéder à la remise officielle des récompenses du Challenge des 6 Heures.
- La date, le lieu et les modalités de cette soirée seront communiqués ultérieurement.
- La présence des participants lors de cette soirée pourra être requise pour la remise des récompenses.

ARTICLE 8 – LITIGES ET CAS PARTICULIERS

- Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée par l'organisation.
- Les décisions de l'organisation sont sans appel.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire, avec information préalable des participants.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Challenge des 6 Heures implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve